

## Synode: les cinq articles les plus contestés du Document final

Article publié sur Cath.ch le 27 octobre par Lucienne Bittar.

- Lire aussi ci-après une analyse parue dans le Journal La Croix: François façonne l'Église de demain

**Les 155 articles qui composent le Document final du Synode sur la synodalité ont été tous votés et adoptés à la majorité des deux tiers lors de l'ultime journée, le 26 octobre 2024. La plupart ont été très largement approuvés mais certains paragraphes ont toutefois été contestés. L'un d'entre eux a recueilli plus d'un quart de votes défavorables.**

*Dans l'attente de la traduction officielle en langue française, [I.MEDIA](#) publie sa traduction des cinq articles qui rassemblés les 356 membres présents lors des votes.*

### **Article 60: La réflexion sur le diaconat féminin**

*97 voix contre, soit 27 % des suffrages exprimés*

«En vertu du Baptême, l'homme et la femme jouissent d'une égale dignité dans le Peuple de Dieu. Cependant, nous continuons à rencontrer des obstacles pour obtenir une plus grande reconnaissance de leurs charismes, de leur place dans les diverses sphères de la vie de l'Église, au détriment du service de la mission commune. L'histoire atteste du rôle prépondérant de nombreuses femmes dans l'histoire du salut. Une femme, Marie de Magdala, fut présente à la première annonce de la Résurrection; le jour de la Pentecôte, Marie, la Mère de Dieu, était présente au Cénacle. Beaucoup d'autres femmes qui avaient suivi le Seigneur.

Il est important que les passages pertinents de l'Écriture trouvent un espace adéquat dans les lectionnaires. Certains moments cruciaux de l'histoire de l'Église confirment la contribution essentielle des femmes animées. Les femmes constituent la majorité des fidèles et sont souvent les premiers témoins de la foi dans les familles. Elles sont actives dans la vie des petites communautés chrétiennes et des paroisses; elles dirigent des écoles, des hôpitaux, des centres d'accueil; elles mènent des initiatives de réconciliation et de promotion de la dignité humaine et de la justice sociale.

Les femmes contribuent à la recherche théologique et occupent des postes à responsabilité dans les instituts de vie consacrée, l'Église, la Curie diocésaine et la Curie romaine. Il y a des femmes qui occupent des postes d'autorité ou qui exercent leur leadership dans les communautés. Cette Assemblée appelle

à la pleine mise en œuvre de toutes les possibilités déjà prévues par la législation actuelle concernant le rôle des femmes, en particulier dans les endroits où ces possibilités ne sont pas encore exploitées. Il n'y a aucune raison pour que les femmes n'assument pas des rôles de leadership dans l'Église: ce qui vient de l'Esprit Saint ne peut être arrêté.

La question de l'accès des femmes au ministère diaconal reste également ouverte. Il convient de poursuivre le discernement à cet égard. L'Assemblée demande également qu'une plus grande attention soit portée au langage et à l'imagerie utilisés dans la prédication, l'enseignement, la catéchèse et la rédaction des documents officiels de l'Église, donnant plus de place à la contribution des saintes, des théologiennes et des mystiques».

## **Article 125: L'autorité doctrinale des Conférences épiscopales**

*45 voix contre, soit 13 % des suffrages exprimés*

«Les Conférences épiscopales expriment et réalisent la collégialité des évêques pour favoriser la communion des Églises et répondre plus efficacement aux besoins de la vie pastorale. Elles sont un outil fondamental pour partager des expériences et des bonnes pratiques entre les Églises, adapter la vie chrétienne et l'expression de la foi à différentes cultures. Elles jouent également un rôle important dans le développement de la synodalité, avec tout le Peuple de Dieu. Sur la base de ce qui est apparu au cours du processus synodal, il est proposé de:

- a) Recueillir les fruits de la réflexion sur le statut théologique et juridique des Conférences épiscopales;
- b) Préciser l'étendue de la compétence doctrinale et disciplinaire des Conférences épiscopales. Sans compromettre l'autorité de l'évêque dans l'Église qui lui est confiée, ni mettre en péril l'unité et la catholicité de l'Église, l'exercice de cette compétence peut favoriser l'enseignement authentique de l'unique foi de manière adéquate et inculquée dans différents contextes, en identifiant les expressions liturgiques, catéchétiques, disciplinaires, pastorales, théologiques et spirituelles appropriées (cf. AG 22)
- c) Procéder à une évaluation de l'expérience du fonctionnement réel des Conférences épiscopales, des relations avec les évêchés et avec le Saint-Siège, afin d'identifier les réformes concrètes à mettre en œuvre. Les visites *ad limina* *Apostolorum* pourraient être une occasion favorable pour une telle évaluation;
- d) Veiller à ce que tous les diocèses fassent partie d'une Province ecclésiastique et d'une Conférence épiscopale (cf. AG 40);
- e) Préciser le lien ecclésial que les décisions prises par une Conférence épiscopale génèrent, par rapport à son diocèse, pour chaque évêque qui a participé à ces mêmes décisions».

## **Article 27: Une liturgie plus synodale et la prédication**

*43 voix contre, soit 12 % des suffrages exprimés*

«Il existe un lien étroit entre *synaxis* et *synodos*, entre l'assemblée eucharistique et l'assemblée synodale. Bien que sous des formes différentes, la promesse de Jésus d'être présent là où deux ou trois sont réunis en son nom se réalise dans deux cas (cf. Mt 18,20). Les assemblées synodales sont des événements qui célèbrent l'union du Christ avec son Église par l'action de l'Esprit. C'est Lui qui assure l'unité du Corps ecclésial du Christ dans l'assemblée eucharistique et l'assemblée synodale. La liturgie est une écoute de la Parole de Dieu et une réponse à son initiative d'alliance».

synodale, elle aussi, est une écoute de cette même Parole, qui résonne aussi bien dans les signes des temps que dans le cœur des fidèles, et une réponse de l'assemblée qui discerne la volonté de Dieu pour la mettre en pratique.

L'approfondissement du lien entre liturgie et synodalité aidera toutes les communautés chrétiennes, dans la diversité de leurs cultures et de leurs traditions, à adopter des styles de célébration qui manifestent le visage d'une Église synodale. Dans ce but, nous demandons la constitution d'un Groupe d'étude spécifique, auquel nous confions également la tâche de réfléchir sur la manière de rendre les célébrations liturgiques plus expressives de la synodalité; il pourrait également s'occuper de la prédication dans les célébrations liturgiques et du développement d'une catéchèse sur la synodalité dans un style «mystagogique».

## Article 148: Plus de femmes dans les séminaires

40 voix contre, soit 11% des suffrages exprimés

«Tout au long du processus synodal, la demande a été largement exprimée que les parcours de discernement et de formation des candidats au ministère ordonné soient configurés dans un style synodal. Cela signifie qu'ils doivent inclure une présence significative de figures féminines, une insertion dans la vie quotidienne des communautés et une collaboration avec tous les membres de l'Église et à la pratique du discernement ecclésial. Cela implique un investissement courageux d'énergie dans la préparation des formateurs.

L'Assemblée demande une révision de la *Ratio Fundamentalis Institutionis Sacerdotalis* qui intègre les demandes exprimées dans le Synode, en les traduisant en indications précises pour une formation à la synodalité. Les cours de formation doivent être en mesure d'éveiller chez les candidats une passion pour la mission *ad gentes*. Non moins nécessaire est la formation des évêques, afin qu'ils puissent mieux assumer leur mission de rassembler dans l'unité les dons de la communauté d'exercer dans un style synodal l'autorité qui leur a été conférée. Le style synodal de la formation implique que la dimension œcuménique soit présente dans tous les aspects du cheminement vers le ministère ordonné.

## Article 92: Des organismes «délibératifs» pour épauler les évêques

39 voix contre, soit 11% des suffrages exprimés

«Dans une Église synodale, la compétence décisionnelle de l'Évêque, du Collège des Évêques et de l'Évêque métropolitain est inaliénable, car elle est enracinée dans la structure hiérarchique de l'Église établie par le Christ au service de la communion et du respect de la diversité légitime (cf. LG 13). Cependant, elle n'est pas inconditionnelle: une orientation qui émerge d'un processus consultatif comme le résultat d'un discernement correct, surtout s'il est effectué par les organes synodaux, ne peut pas être ignorée.

Une opposition entre consultation et délibération est donc inappropriée: dans l'Église, la délibération se fait toujours, jamais sans que l'autorité pastorale ne décide en vertu de sa charge. C'est pourquoi la formule récurrente du droit canonique, qui parle d'un vote «simplement consultatif» (*tantum consultivum*), doit être réexaminée pour clarifier d'éventuelles ambiguïtés. Une révision des normes canoniques dans une clé synodale semble donc opportune et clarifierait à la fois la distinction et l'articulation entre consultatif et délibératif, et éclairerait les responsabilités qui prennent part aux processus décisionnels dans leurs diverses fonctions». ([cath.ch/imedia/cd/be](http://cath.ch/imedia/cd/be))

© Centre catholique des médias Cath-Info, 27.10.2024

Les droits de l'ensemble des contenus de ce site sont déposés à Cath-Info. Toute diffusion de texte, de son ou d'image sur quelque support que ce soit est payante. L'enregistrement dans d'autres bases de données est interdit.

## Synode : François façonne l'Église de demain

**Analyse** Le Synode qui vient de s'achever, samedi 26 octobre 2024 à Rome, propose une nouvelle manière de gouverner dans l'Église, moins rigide et plus décentralisée. Sans être révolutionnaire, cette réforme a un maître mot : l'attention, y compris théologique, aux contextes.

La Croix. Mikael Corre, envoyé spécial permanent au Vatican, et Malo Tresca, à Rome., le 27/10/2024 à 19:26



François s'impatiente. Un membre de son service rapproché empoigne son fauteuil roulant, et l'aide à traverser l'aula magna de la salle Paul-VI où se terminent à Rome les débats du Synode sur la synodalité. Le pape de 87 ans s'approche du dominicain Timothy Radcliffe, dont les méditations et l'humour britannique ont accompagné ce mois de débats. Le 6 octobre, François a annoncé qu'il le créait cardinal. Salle Paul-VI, il est venu lui dire de

garder son style. L'ancien maître de l'ordre des prêcheurs est dispensé de porter l'habit cardinalice, et pourra garder le « trois pièces » blanc des dominicains comme cela pouvait se faire au XIXe siècle. L'acquisition d'une calotte rouge sera suffisante, lui dit le pape.

*À lire aussi* Synode : place des femmes, transparence, nouveaux ministères... Ce que contient le document final

Cette scène résume bien ce que François a voulu faire en convoquant ce Synode de trois ans : donner à voir une Église moins rigide, plus diverse et décontractée. Le thème choisi, « la synodalité », a pu paraître obscur. Mais à la lecture des 51 pages de son document final, on comprend qu'elle est d'abord un mode de gouvernance. Attention, il ne s'agit pas d'une révolution dans l'Église, et encore moins d'une rupture : la primauté du successeur de Pierre, celle du pape sur les autres évêques, demeure. Mais elle doit désormais s'exprimer d'une autre manière : moins monarchique, moins pyramidale et moins autoritaire.

Samedi 26 octobre, en conclusion du Synode, François a d'ailleurs lu quelques vers de Madeleine Delbrêl, « *la mystique (française) des périphéries qui exhortait à ne pas être raide* » : « *Je pense que vous en avez peut-être assez, des gens qui parlent de vous avec des airs de capitaines...* »

### **Cheval de Troie**

Semblant auto-critiquer sa manière de gouverner parfois verticale, François a annoncé qu'il ne publierait pas d'exhortation apostolique post-synodale. « *Le document que nous avons approuvé contient déjà des indications suffisantes qui peuvent servir de guide* », a-t-il dit. « *S'il est approuvé expressément par le Pontife romain, le Document final (d'un Synode) participe du Magistère ordinaire du Successeur de Pierre* », précise la constitution apostolique *Episcopalis communio*, qui régit les règles de ces assemblées. En clair : les 155 articles adoptés samedi 26 octobre par les 356 membres du Synode ont la même valeur que s'ils émanaient du pape lui-même.

C'est important. Le 20 mai 2024, François avait répondu « *non* » à une journaliste américaine de la chaîne CBS qui lui demandait si les femmes pourraient un jour être diacres. Interrogé en conférence de presse, le 26 octobre, sur une possible contradiction avec le document final du Synode – qui considère la question « ouverte » –, le cardinal luxembourgeois Jean-Claude Hollerich a répondu en souriant : « *Le pape a approuvé le texte. Ce passage (sur l'ouverture) est donc aussi de lui. Qui suis-je pour contredire le Saint-Père ?* »



La question de la place des femmes dans l'Église a symbolisé ces dernières semaines la montée en puissance de l'assemblée du Synode face à la Curie romaine. Mais aussi la persistance de divergences en son sein : « *Comme les Allemands* (réputés progressistes, NDLR) *n'ont pas réussi à entraîner l'Église selon leurs vues, ils ont trouvé un cheval de Troie cette année : l'autonomisation des conférences épiscopales* », analyse un évêque au Synode. La capacité de ces assemblées d'évêques à prendre des décisions pour leur territoire a été l'un des points les plus débattus de ce mois d'octobre.

*À lire aussi* Synode : comment le diaconat féminin est revenu sur la table

Le brouillon du document final, présenté lundi 21 octobre salle Paul-VI, et que *La Croix* a pu consulter, envisageait « *que toutes les décisions prises ensemble* (lors des réunions de ces conférences, NDLR) *s'imposent aux évêques dans leurs diocèses* ». De nombreux amendements (le document en a reçu 1 135 au total) ont obligé les quatre théologiens rédacteurs du document – deux Italiens et deux Anglophones – à réviser leur copie. Ce passage, parmi d'autres, a été supprimé, et la question renvoyée à des études ultérieures.

L'opposition des conservateurs s'est aussi particulièrement exprimée sur la question, toujours délicate, d'adapter la liturgie. Il faut « *davantage faire, des célébrations liturgiques, une expression de la synodalité* », indique tout de même le document sur ce point déjà commenté aux États-Unis. Le plan n'est pas de « *remplacer les prêtres par des laïcs*, a voulu déminer le cardinal Jean-Claude Hollerich, le 26 octobre. (La question) *est : comment en faire quelque chose d'un peu plus participatif ?* ».

### **Opposition résiduelle**

Le fait que les opinions divergent sur ces questions n'est pas une surprise. Ce qui l'est en revanche, c'est que loin d'être vide de toute orientation, le document présenté ce 26 octobre fait relativement consensus. Certes, il ne demande plus comme l'envisageait son brouillon du 21 octobre la tenue de synodes diocésains tous les trois à cinq ans (le document final parle de « *régulièrement* »). Certes, il n'est plus clairement exprimé l'idée que les conseils y compris économiques – qui deviennent obligatoires dans les paroisses et les diocèses – soient composés d'une majorité de membres laïcs « *non nommés* » par le prêtre ou l'évêque. Mais pour beaucoup de participants, l'essentiel est dans le document.

*À lire aussi* Synode sur la synodalité : le pari d'une Église en mouvement dans un monde bouleversé

Parmi les conservateurs interrogés, on se félicite d'un texte « *attentif aux contextes sans être attentatoire à l'unité de l'Église* », comme le formule un évêque. Chez les progressistes, on souligne son « *ouverture* » même si on regrette que les personnes LGBTQI + n'apparaissent par exemple pas. « *L'indication que la voix des victimes et survivants des violences sexuelles doit être écoutée n'est pas rien* », dit un laïc présent au Synode.

Surtout, certains points semblent bel et bien avoir rassemblé. Le concept anglo-saxon d'*accountability* (« redevabilité » en Français) est par exemple cité à 19 reprises. Et les passages du texte demandant aux autorités de l'Église – le prêtre, l'évêque mais aussi le nonce et le responsable de dicastère au Vatican – de davantage consulter et de régulièrement rendre compte, par exemple sur des questions financières et de protection des mineurs, n'ont suscité qu'une opposition résiduelle lors du vote du 26 octobre.

*À lire aussi* Au Synode, le pape François à l'écoute des « cris du monde »

Plus largement, de nombreux participants à ce Synode évoquent un changement de culture. « *On est à un tournant, pratiquement similaire pour moi à celui engagé au moment de la Réforme grégorienne et qui s'est étendu sur pratiquement deux siècles pour porter tous ses fruits dans la vie de l'Église* », s'enthousiasme le théologien belge Alphonse Borras, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain et consultant du secrétariat général du Synode. Là où l'Église avait tendance à insister sur son unité, son « *universalité* », elle a cette fois laissé s'exprimer les différences de contextes. Avec cette conviction : la décentralisation et la démocratisation de ses instances ne se feront pas sans solidarité. Sans un renouvellement profond « *des relations* ».

À la lecture du document final, on ressent d'ailleurs cette question, comme un fil rouge, adressée en priorité aux communautés locales les plus en difficulté, touchées par la guerre ou la pauvreté : comment les autres instances de l'Église, à commencer par Rome, peuvent-elles mieux vous aider ?

-----

## **Synode, et maintenant ?**

**Samedi 26 octobre**, François a immédiatement déclaré qu'il approuvait « *expressément* » le document final voté par l'Assemblée, et qu'il ne produirait pas d'exhortation apostolique post-synodale. Le texte entre donc immédiatement dans le magistère du pape. Ce dernier a toutefois pris la peine de préciser qu'il n'était pas normatif, mais « *un guide* ».

**Dès maintenant**, la phase de mise en œuvre du document final peut être lancée dans les diverses réalités ecclésiales, a souligné le pape. Il revient donc aux Églises locales de travailler sur les pistes soulevées.

**D'ici à juin prochain**, les différents groupes de travail, à qui le pape avait demandé de travailler sur des questions spécifiques (pauvreté, univers numérique, nouveaux ministères...) en marge de l'Assemblée synodale, devraient rendre leurs conclusions.

*À découvrir* Synode : place des femmes, transparence, nouveaux ministères... Ce que contient le document final